

Titres de civilité féminins anglophones au Parlement : Miss, Mrs., Ms. ou aucun de ceux-ci

Lorsqu'il est question des titres anglophones utilisés dans le contexte officiel de la Chambre législative ou dans le cadre un peu moins formaliste des salles de comités, les femmes sont dans une position unique, dans la mesure où plusieurs titres de civilité conventionnels s'offrent à elles : Miss, Mrs. ou Ms. Chaque terme renvoie à un statut différent, même s'il s'agit du même genre, selon qu'une femme est célibataire ou mariée ou, à défaut d'un meilleur terme, que son statut soit indéterminé et, par conséquent, que le titre ne soit pas lié à la situation conjugale. Le présent article explore les différentes façons de nommer les femmes au Parlement et s'appuie sur l'historique de l'usage général des titres de civilité féminins depuis le tournant du XXe siècle. L'article vise aussi à réévaluer certains aspects du langage parlementaire actuel à la lumière de l'utilisation des titres de civilité sans distinction de sexe.

Amanda LeBlanc

Un bref historique de Ms.

Durant la conférence de 2016 de l'Association des éditeurs des débats², à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), les participants à un groupe de discussion ont suggéré que le titre le plus populaire auprès des femmes parlementaires au Canada était Ms. Il semble donc logique de commencer, justement, notre analyse par le titre Ms., qui représente un changement relativement récent de la façon dont on nomme les femmes dans la langue anglaise. Même si les exemples fournis ci-dessous sont exclusivement américains (comme l'est aussi l'origine du terme), l'utilisation du titre Ms. est répandue et acceptée dans les cultures anglophones. En 2009, le linguiste américain Ben Zimmer a retracé l'origine de l'expression Ms. dans un numéro de 1901 du *Sunday Republican*, un journal de Springfield (Massachusetts). Un bref article anonyme proposait que ce titre était une solution élégante à privilégier lorsqu'on ne connaissait pas l'état matrimonial d'une femme, parce que, en effet, « appeler une jeune fille Mrs. n'est qu'un peu moins inconvenant que d'insulter une dame en l'affublant du titre inférieur de Miss ». L'auteur estimait que le titre était respectueux, « facile à écrire » et facile à prononcer et qu'il s'agissait aussi d'une fusion de Miss et Mrs. (ces deux expressions étant le résultat d'une évolution de titres plus anciens réservés aux femmes maîtres, soit *Mistress*, du moyen anglais, et maîtresse, du moyen français³).

Amanda LeBlanc est la rédactrice principale du *hansard* de l'Alberta. Elle possède une maîtrise ès arts en études anglaises et culturelles de l'Université McMaster.

Il y a d'autres exemples historiques antérieurs de l'utilisation de Ms., mais dans aucun de ces cas ne décrit-on les mérites de ce titre comme dans l'extrait du *Republican*. Le premier exemple documenté est la pierre tombale taillée il y a 250 ans de Sarah Spooner, du Massachusetts, et cet exemple reflète peut-être davantage le désir de brièveté du titre d'un

Un message à la personne que j'étais

Karen Vecchio
Députée fédérale d'Elgin – Middlesex – London (Ontario)



D'abord, tu te marieras avec ton ami et partenaire du cours de biologie de 13e année, Mike Vecchio, et vous aurez cinq enfants. (Je suis sûre que tu tu hoches déjà la tête... tu pensais en avoir deux, ou peut-être trois). Bien que tu sois la benjamine et que tu penses que personne ne te prend au sérieux, ta famille se ralliera derrière toi, et tu deviendras la première femme députée de la circonscription d'Elgin – Middlesex – London. Tes parents seront très fiers de toi.

Tous les petits obstacles que tu rencontreras sur ta route feront de toi ce que tu es aujourd'hui; ne te laisse pas décourager. Surmonte chaque épreuve et tires-en des leçons importantes.

« tailleur de pierre qui voulait économiser de l'espace sur une pierre déjà bien remplie » en abrégant simplement *Mistress* ou *Miss*, plutôt que d'inventer un nouveau titre⁴. Un autre exemple remonte à 1898. Le *Milwaukee Sentinel* avait alors vraisemblablement utilisé *Ms.* comme une forme abrégée de *Mrs.*⁵, dans le titre d'un article sur la vedette du cinéma muet Caroline Dudley Carter, appelée professionnellement *Mrs.* Leslie Carter. Vu le divorce très médiatisé de M^{me} Carter d'un riche homme d'affaires de Chicago neuf ans plus tôt ainsi que la persistance notoire avec laquelle elle a tenu à conserver son nom de mariage tout au long de sa carrière, il ne serait pas exagéré de voir dans ce choix un commentaire éditorial involontaire de la part du rédacteur, qui avait alors choisi de modifier le titre *Mrs.*⁶

La popularité du titre *Ms.* s'est accrue dans les années 1950 et a fini par devenir emblématique du mouvement féministe des années 1970, avec la création, en 1971, de *Ms. Magazine*. De nos jours, *Ms.* reflète un certain respect en restant ambigu et en faisant fi de la question de l'état matrimonial. Cependant, plutôt que d'être un moyen d'éviter la « situation embarrassante⁷ » de s'adresser incorrectement à une femme, qui entraînerait une perte de réputation selon le collaborateur du début du XX^e siècle du *Republican*, de nos jours, la motivation est davantage associée à la remise en question de la pertinence des normes relatives au statut conjugal et au sexe associées à la façon dont on s'adresse aux gens ainsi que de la valeur souvent attribuée aux titres de civilité féminins. On peut même aller un peu plus loin et avancer que l'utilisation

d'un titre lié au genre peut devenir problématique si les options disponibles ne répondent pas aux besoins d'une personne. J'en dirai plus à ce sujet plus tard lorsque j'aborderai la question de l'utilisation d'un langage neutre au Parlement.

Ms. et Mrs. au Parlement

En février 2010, Glen McGregor, du *Ottawa Citizen*, a souligné que, des 69 femmes alors à la Chambre des communes, plus de députées du gouvernement conservateur préféraient le « titre traditionnel » de *Mrs.* (les deux tiers des conservatrices, comparativement au quart des députées libérales, par exemple)⁸. La représentation féminine à la Chambre des communes a atteint un niveau record après les élections de 2015, et, des 92 femmes actuellement élues, 24 utilisent le titre *Mrs.* Cependant, du point de vue statistique, c'est un titre de civilité qui est en déclin. En effet, en 2010, de façon générale, 39 pour cent des femmes l'utilisaient⁹, alors qu'il n'en reste plus aujourd'hui que 13 pour cent. Sans surprise, les libéraux, qui possèdent la majorité à la Chambre, ont pris les devants, avec 13 femmes qui utilisent ce titre, comparativement à neuf conservatrices, une néodémocrate et une bloquiste. Fait intéressant, l'utilisation du titre chez les conservatrices a diminué, passant des deux tiers, en 2010, à la moitié, en 2017 (9 sur 18), tandis que l'usage chez les députées libérales s'est maintenu à 25 pour cent. Le fait que les données démographiques sur l'utilisation de *Mrs.* continuent de refléter une utilisation multipartite donne à penser que l'association de titres de civilité précis à des partis précis, en se fondant sur les stéréotypes liés au conservatisme ou au progressisme¹⁰, ne permet pas de bien décrire ni de prévoir avec justesse le titre de civilité choisi par les députées au Parlement. Comme McGregor l'a reconnu, « il n'y a aucune façon de prédire qui choisira tel ou tel titre au sein des partis¹¹ ».

Les raisons pour lesquelles les gens utilisent un terme ou l'autre varient. Cela dit, l'utilisation du titre *Ms.* est renforcée par des arguments féministes contre le fait de définir le nom d'une femme en fonction de l'institution du mariage, qui, historiquement, relève du patriarcat. Notons qu'il n'y a pas d'équivalent masculin de *Mrs.* (Les hommes se font appeler *Mr.* par défaut, sans référence à leur état matrimonial.) En 2009, le Parlement européen est allé jusqu'à interdire l'utilisation des titres *Miss*, *Mrs.*, *Madame*, *Mademoiselle*, *Frau*, *Fraulein*, *Senora* et *Senorita*, et son groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité a adopté des « lignes directrices concernant l'utilisation d'un langage neutre du point de vue du genre dans les documents parlementaires, ainsi que dans la communication et l'information¹² ». Dans les Assemblées législatives canadiennes, *Miss* n'est presque plus utilisé¹³, ce à quoi il fallait s'attendre. Aussi récemment qu'en 2004, *Miss* était défini par le *Canadian Oxford Dictionary*, dans un premier temps, comme « le titre d'une femme non mariée ou d'une fille ne possédant pas de titre plus élevé,



Un message à la personne que j'étais

Julie Green
Députée territoriale de Yellowknife Centre (Territoires du Nord-Ouest)

Tu suis ton propre chemin et ce n'est pas grave si tu ne sais pas où tu te trouves. À 20 ans, les objectifs de vie ne sont pas les mêmes que ceux qu'on se fixe à 30, 50 ou

70 ans. Aie confiance en tes valeurs et fais preuve d'humilité en ce qui concerne ce que tu ne sais pas. Vis une vie riche en essayant de rendre le monde meilleur. Travaille d'arrache-pied et ne te laisse pas décourager. Prends des risques : fais les choses différemment et mieux. N'aie pas peur de demander de l'aide ou de faire preuve d'humanité. Sois fidèle à toi-même et loyale à ta famille et tes amis. Sois toujours fière de qui tu es.

honorifique ou professionnel » et, ensuite, comme « le titre d'une femme mariée qui conserve son nom de jeune fille à des fins professionnelles¹⁴ ». Même s'il n'y a aucune position officielle quant à l'utilisation de *Ms.* ou de *Mrs.*, le premier titre est plus courant¹⁵. Le guide stylistique du gouvernement du Canada recommande de quelle façon utiliser chaque terme dans les documents officiels, mais mentionne que le titre par défaut est *Ms.* : « Utilisez *Ms.* lorsque vous parlez d'une femme, sauf si une préférence pour *Mrs.* a été mentionnée [...]. N'utilisez pas *Mr.*, *Mrs.*, *Ms.*, *Dr.* ou *Esq.* avec tout autre titre abrégé ou une abréviation associée à un diplôme ou à une distinction universitaire¹⁶. » Il est intrigant de constater que le guide stylistique n'inclut pas *Miss* dans la liste des titres à éviter lorsqu'on les associe à un diplôme ou à une distinction universitaire, ce qui reflète son caractère jugé moins professionnel ou de niveau plus subalterne¹⁷.

De l'autre côté du débat, parmi les raisons liées au choix de *Mrs.*, mentionnons le fait de vouloir affirmer ses choix de relation et donner l'occasion aux politiciennes de se définir par rapport aux différents milieux où elles œuvrent et aux rôles qu'elles assument. En 2010, la députée canadienne Kelly Block, qui continue de nos jours de choisir le titre *Mrs.*, a déclaré qu'utiliser ce type de titre « donne aux gens une très bonne idée du fait que je suis mariée sans que j'aie à l'expliquer [...] Je me considère comme une épouse et une mère, et ensuite une députée¹⁸ ».

Puisque l'égalité des mariages a été obtenue partout au Canada en 2005 et que l'union légale n'est plus réservée uniquement aux relations entre hommes et femmes, nous aurions tort de dire que le fait de choisir *Mrs.* est nécessairement conservateur, patriarcal et sexiste, parce que c'est un titre qui relève du cadre matrimonial. De plus, puisque *Ms.* devient la norme culturelle pour les jeunes femmes comme les femmes plus âgées, son utilisation

ne constitue peut-être plus toujours une déclaration de libération.

La deuxième vague de féminisme nous a montré que « la sphère personnelle est la sphère politique¹⁹ », et que le nom attribué à une femme a une incidence sur les plans sociétal et personnel, tout comme la façon dont une femme communique aux autres des renseignements à son sujet ou choisit de ne rien expliquer du tout. Cependant, nous ne pouvons pas nous arrêter ici : la discussion sur le caractère sexospécifique des titres de civilité féminins nous pousse à réfléchir à la façon dont nous sommes tous traités de façon sexospécifique par le langage. Par exemple, le titre *Mr.* est historiquement neutre en ce qui concerne l'état matrimonial, mais il n'en reste pas moins que cette neutralité est d'origine sociale; elle entraîne le traitement différent des hommes, ce qui fait en sorte qu'il est impossible pour un homme d'indiquer de façon définitive aux autres qu'il est marié. C'est un point mineur, mais il est tout de même opportun de le soulever si nous voulons examiner le caractère naturel du langage que nous utilisons pour nous identifier et entrer en relation avec les autres.

La présente analyse s'étend aussi au-delà du choix de *Ms.* ou de *Mrs.* et vise à examiner l'utilisation des titres sans distinction de genre comme moyen de répondre aux besoins de ceux qui ne se retrouvent pas dans le cadre normatif lié au genre.

Titre sans distinction de genre au sein des Assemblées législatives : l'exemple de l'Alberta

L'Assemblée législative albertaine peut être utilisée comme étude de cas de l'utilisation d'un langage neutre quant au genre. Dans le harsard de l'Alberta, les députés sont nommés par leur titre, suivi de leur nom de famille

Un message à la personne que j'étais

Annie McKittrick
Députée provinciale de Sherwood Park (Alberta)

En rétrospective, je me rends compte que tout ce que j'ai fait dans la vie – chaque expérience de bénévolat, chaque poste occupé, chaque occasion de voyager et d'étudier – m'a guidée et m'a servi dans mon rôle actuel de députée provinciale. J'ai eu la chance d'être exposée tôt dans ma vie à la chose publique : j'ai eu le privilège de fréquenter une école secondaire affiliée aux Nations Unies, où je me suis liée d'amitié avec des gens de partout sur la planète qui avaient différentes visions du monde. Dans ma jeunesse, je discutais de sujets tels que la démocratie, les droits de la personne et le rôle du gouvernement. Une fois adulte, j'ai continué de voyager, d'étudier et de développer un profond sentiment d'engagement à l'égard de la justice sociale. Tous ces éléments m'ont amenée à briguer un poste d'élue.

Mon conseil à la jeune femme que j'ai été est le suivant : saisis toutes les occasions qui sont à ta portée. Sois consciente de l'incidence de ces expériences sur ta vision de la collectivité, du gouvernement et du service public. Ton droit de vote est un honneur – chéris-le toujours. Cherche à en apprendre davantage au sujet des candidats et des élus. Reconnais-toi en eux et ne doute pas du fait que toi aussi, tu peux aspirer à te faire élire.



(p. ex. Ms. Brown). En 2015, l'équipe du *hansard* de l'Alberta a reçu une demande d'un député qui voulait utiliser un titre à caractère non nominatif. Nous avons évalué attentivement nos options et, peu après, avons adopté une politique « sur demande » en vertu de laquelle nous pouvons ne pas utiliser de titre pour identifier les députés lorsque ceux-ci prennent la parole. Cinq députés sont maintenant identifiés dans les transcriptions uniquement par leur nom de famille, et on ne leur attribue pas de titre comme *Ms.*, *Mrs.*, *Miss* ou *Mr.* lorsqu'ils interviennent. De plus, lorsque les greffiers au Bureau les mentionnent au moment de communiquer les résultats des votes, ces députés et six autres députés sont appelés « *Member* » ou « *Minister* », des termes neutres en anglais, suivi de leur nom de famille.

La députée provinciale de Strathcona – Sherwood Park, Estefania Cortes-Vargas, a été la première députée de l'Alberta à demander l'adoption d'un langage non lié au genre. Le matin du 1^{er} décembre 2015, Cortes-Vargas a pris la parole devant l'Assemblée pour faire part des points de vue des trans et des personnes au genre variant sur les appellations tout en remettant en question la pertinence des titres sexospécifiques dans la transcription du débat : « Vous savez, je me fais appeler *Member* Cortes-Vargas parce que, selon moi, il n'est pas pertinent de savoir dans la transcription si je suis une femme ou un homme... Et qu'arrive-t-il si je ne sais pas si je suis une femme ou un homme? Cela importe peu. Je suis une personne, et Cortes-Vargas est mon nom, et c'est tout ce que vous avez vraiment besoin de savoir²⁰ ». Les rédacteurs du *Alberta Hansard* ont dû relever un nouveau défi et saisir une nouvelle occasion, soit d'examiner les pratiques concernant le langage sexospécifique et, grâce aux mesures d'adaptation offertes aux députés, nous pouvons soutenir davantage l'inclusivité dans la façon dont les renseignements liés au Parlement sont présentés.

Le fait d'adapter le titre utilisé pour nommer une personne en fonction de ses préférences pourrait être considéré comme une base de référence d'un bon comportement, ce qui est un aspect élémentaire des règles du décorum parlementaire permettant aux procédures d'être respectueuses et ordonnées. Cette norme pourrait aussi être associée au protocole actuel décrivant de quelle façon les députés doivent être identifiés au sein de l'Assemblée, par exemple, en fonction de leur circonscription ou, dans le cas des ministres, de leur portefeuille, et non pas par leur nom en tant que tel. Si on commet une erreur dans un titre (si un titre sexospécifique est attribué sans être désiré), le rédacteur du *hansard* pourrait évaluer l'ampleur de l'erreur et la possibilité que, si on ne la corrige pas, elle puisse constituer un manque de civilité au sein du Parlement, une bourde.

Conclusion

Qu'une personne choisisse *Ms.* plutôt que *Mrs.* pour dénoncer des perceptions de sexisme, ou *Mrs.* plutôt que *Ms.* pour déclarer son état matrimonial, refuse le titre *Miss* au profit d'un titre considéré comme plus professionnel ou encore refuse tout titre sexospécifique pour promouvoir la neutralité, il y a au cœur de ces décisions une compréhension sociétale grandissante de la langue et de ses répercussions quotidiennes pour les citoyens et citoyennes. Chaque titre est associé à une perte potentielle de pouvoir liée au fait d'être étiqueté de façon inappropriée par les autres ou de ressentir la pression des conventions, plutôt que de trouver une façon appropriée de s'auto-identifier dans le monde. Ce qui est primordial, c'est le respect du choix de chacun. Ce n'est nulle part plus vrai qu'au sein des Assemblées législatives, où nous maintenons les idéaux démocratiques de dignité, de décorum et d'égalité. Pour citer la députée provinciale de l'Alberta Cortes-Vargas : « C'est ainsi que nous montrons que nous sommes prêts à nous informer et prêts à accepter les différences des autres²¹ ».

Un message à la personne que j'étais

Nadine Wilson
Députée provinciale de Saskatchewan Rivers (Saskatchewan)

Depuis que j'ai été élue pour la première fois il y a 10 ans, je me suis efforcée d'être une législatrice inspirante et optimiste, quelqu'un qui a des objectifs à atteindre et qui choisit de jouer un rôle positif dans sa région et sa province.

J'ai eu la chance de trouver l'équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie familiale. Je me réalise pleinement en aidant les autres grâce à la politique, mais, en plus, je suis très heureuse dans ma vie personnelle et je peux compter sur l'appui de ma famille. Je suis mariée avec le même homme depuis près de 40 ans, et nous sommes très fiers de nos quatre enfants et de leur famille.

S'il y a une qualité grâce à laquelle je suis arrivée jusqu'ici, c'est la capacité d'écoute, tant active que passive. C'est une qualité que j'ai dû acquérir au fil du temps, mais qui m'a très bien servie. Il faut écouter sa voix intérieure et écouter les autres; c'est le meilleur conseil que je puisse donner.



Notes

- 1 Au Canada, même si les femmes premières ministres, ministres, chefs de l'opposition officielle, chefs des autres partis de l'opposition, leaders à la Chambre et whips sont appelées par leurs titres de portefeuille ou rôles à la Chambre, il n'est pas rare qu'on les identifie aussi dans la transcription par l'un de ces titres, habituellement *Ms.* ou *Mrs.*
- 2 Au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, le hansard est le registre officiel des débats parlementaires.
- 3 L'article du *Republican* est reproduit et analysé dans l'article « Hunting the Elusive First 'Ms.' » de Ben Zimmer sur le site *Visual Thesaurus.com* (consulté le 23 juin 2009 à l'adresse <https://www.visualthesaurus.com/cm/wordroutes/hunting-the-elusive-first-ms/>) [TRADUCTION].
- 4 Dennis Baron, « Is it 'Miss' or 'Ms'? A newly-discovered 1885 cite suggests it's Miss », *The Web of Language* (consulté le 27 juillet 2010 à l'adresse <https://illinois.edu/blog/view/25/30864>). Voir aussi, du même auteur, *Grammar and Gender*, New Haven, Yale University Press, 1986 [TRADUCTION].
- 5 *Ibid.*
- 6 Voir Edward T. James et coll., *Notable American Women, 1607-1950: A Biographical Dictionary, Volume III: 1607-1950, A-F.*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971, p. 294, à l'entrée Caroline Louise Dudley Carter.
- 7 Ben Zimmer, « Hunting the Elusive First 'Ms.' », *Visual Thesaurus.com*, 23 juin 2009. <https://www.visualthesaurus.com/cm/wordroutes/hunting-the-elusive-first-ms/> [TRADUCTION].
- 8 Glen McGregor, « Is That Ms. or Mrs. MP? », *Ottawa Citizen*, 8 février 2010. Consulté en ligne par l'intermédiaire de Pressreader à l'adresse <http://www.pressreader.com/canada/ottawa-citizen/20100208/282415575430288>.
- 9 Ce pourcentage inclut six femmes du Bloc Québécois qui, à l'époque, préféraient *Mrs.* Cependant, McGregor souligne qu'il « s'agit d'une formalité et que le titre n'est jamais utilisé dans la Chambre. En français, toutes les femmes sont appelées madame » [TRADUCTION]. *Ibid.*
- 10 J'utilise ces termes dans leur sens général, et non au sens partisan.
- 11 McGregor [TRADUCTION].
- 12 Parlement européen — Unité Égalité et Diversité de la Direction générale du Personnel, *Les femmes au Parlement européen*, page 8. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2012/0001/P7_PUB\(2012\)0001_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2012/0001/P7_PUB(2012)0001_FR.pdf).
- 13 Après avoir fait des recherches dans les comptes rendus des débats des Assemblées législatives actuelles de toutes les provinces et tous les territoires canadiens, je n'ai trouvé qu'un cas d'utilisation de *Miss* pour désigner une intervenante, *Miss Monique Taylor*, de l'Ontario.
- 14 *Canadian Oxford English Dictionary*, 2^e éd., à l'entrée « *Miss* » [TRADUCTION].
- 15 Le guide stylistique du *Globe and Mail*, un important journal national, reflète la préférence accordée à *Ms.* pour les femmes : « Le titre *Ms.* est la norme, sauf si on sait qu'une femme préfère *Mrs.* ou *Miss*. Le titre *Miss* est utilisé à l'occasion si un nom de scène utilisé depuis longtemps est utilisé dans un article, comme *Miss Hepburn* ou *Miss Taylor*. Il faut faire preuve de jugement » [TRADUCTION]. http://v1.theglobeandmail.com/servlet/story/STYLEBOOK.20041110.style_1615/Stylebook/National.
- 16 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Termium Plus – The Canadian Style* (consulté en ligne à l'adresse <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tcdnstyl-chap?lang=eng&lettr=chapsect1&info=1>) [TRADUCTION].
- 17 Le *Concise Oxford English Dictionary*, 12^e éd. (2011), définit de façon similaire le titre *Miss* comme étant lié à la jeunesse et à l'inexpérience : « 1. Un titre ajouté au début du nom d'une femme non mariée ou d'une fille. 2. Une fille ou une jeune femme, surtout lorsqu'elle est considérée comme ridicule ». Pour ce qui est de l'association à la situation professionnelle, on offre comme exemple le rare emploi de « reine de beauté » : « *Miss World* », dans le même sens que lorsqu'il est question d'une actrice réputée, et l'emploi plus courant pour « une employée dans un magasin [et] une enseignante » [TRADUCTION].
- 18 Cité dans McGregor [TRADUCTION].
- 19 Voir Carol Hanisch, « The Personal is the Political: The Women's Liberation Movement Classic with a New Explanatory Introduction » (<http://www.carolhanisch.org/CHwritings/PIP.html>).
- 20 *Alberta Hansard*, 1^{er} décembre 2015, matin, p. 701702. (http://www.assembly.ab.ca/ISYS/LADDAR_files/docs/hansards/han/legislature_29/session_1/20151201_0900_01_han.pdf) [TRADUCTION].
- 21 *Ibid.*, p. 701 [TRADUCTION].

Un message à la personne que j'étais

Colleen Mayer
Députée provinciale
de Saint-Vital (Manitoba)



Bien que ton parcours ait débuté dans la petite ville de Fisher Branch, grâce à ton éthique professionnelle rigoureuse, aux relations que tu entretiens et à ta détermination, tu réaliseras des choses que tu n'aurais jamais pu prédire.

Ta voix est l'un de tes plus grands atouts, et après avoir été élue commissaire d'école, puis députée provinciale de la circonscription de Saint-Vital, tu te serviras de cette voix pour défendre les intérêts des résidents d'une collectivité qui te tient beaucoup à cœur. Rappelle-toi que l'important, dans la vie, ce n'est pas toujours la destination; c'est aussi le parcours suivi. Certains jours, le chemin sera sinueux, mais si tu continues d'écrire ta propre histoire, tu donneras un sens à ta vie, tu noueras des relations et tu connaîtras du succès. Tu verras, tu peux y arriver.